

Le DDAO

gardien de la délégation

Déléguer à un agent ne dilue jamais la responsabilité : elle se concentre sur une personne nommée, le **DDAO**. C'est l'humain qui répond des décisions déléguées - celui qui cadre, surveille, et garde le pouvoir de tout arrêter.

D**Delegated**

La décision est déléguée, jamais abandonnée.

D**Decision**

Son périmètre : les décisions confiées à l'agent.

A**Agent**

L'agent agentique opérant sous mandat.

O**Officer**

Un responsable humain identifié et redevable.

SES MISSIONS**Définir les mandats**

Périmètre, seuils et garde-fous de chaque agent. [ACF-13](#)

**Fixer les niveaux d'autonomie**

Ce que l'agent peut décider seul, selon la criticité. [ACF-02 · 03](#)

**Superviser en continu**

Surveiller les décisions, garder la capacité de reprise en main. [ACF-06](#)

**Détenir le kill switch**

Pouvoir suspendre l'agent immédiatement, sans condition. [ACF-07](#)

**Valider audits et plans**

Signer les audits de gouvernance et les actions correctives. [ACF-10 · 11](#)

**Répondre des décisions**

Rendre compte devant la direction : qui, sur quelle base, quand. [ACF-14](#)



Le DDAO incarne le premier pilier de la **Responsabilité par Design** : **l'identification**. Une action autonome sans responsable nommé n'est pas une délégation - c'est un abandon de souveraineté.